

Association Francophone de Padel

Règlement Masters AFPadel 2025



WWW.AFPADEL.BE
secretariat@afpadel.be



1. Principes généraux

1.1 Les Masters AFPadel sont organisés par l'Association Francophone de Padel (AFPadel).

1.2 Ils constituent la compétition finale de la saison 2025 et se déroulent **les 05, 06 et 07 décembre pour les qualifications et les 12, 13 et 14 décembre** pour le tour final au club **Athois le Padel**.

1.3 Le présent règlement complète le règlement général des tournois AFPadel. En cas de conflit, les règles spécifiques aux Masters prévalent.

2. Catégories concernées

- **Messieurs (MD)** : MD100, MD200, MD300, MD400, MD500, MD700, MD1000
- **Dames (WD)** : WD50, WD100, WD200, WD300, WD400, WD500
- Il n'existe pas de Masters en **MD50** en 2025.

3. Critères de qualification

3.1 Classement de référence

- Sont qualifiés les joueurs figurant dans le **Top 16 du ranking de la catégorie** au 18 novembre 2025.
- Les joueurs peuvent également être qualifiés **en tant que partenaires choisis par un joueur du Top 16**, à condition d'avoir joué au moins **2 tournois officiels dans la catégorie concernée** entre le 1er janvier et le 18 novembre 2025.

3.3 Multi-qualification

Un joueur ne peut participer au MASTER que dans une seule catégorie. En cas de qualification dans plusieurs catégories, le joueur devra obligatoirement s'inscrire dans la catégorie la plus élevée suivant les conditions suivantes :

Catégories MD100, MD200, MD300, MD400, WD50, WD100, WD200

- Si un joueur ou une joueuse figure dans le **Top 32** de deux catégories, il ou elle doit obligatoirement participer dans la catégorie la plus élevée.

Cas spécifique pour ces catégories :

Catégories MD500, MD700, MD1000, WD300, WD400, WD500

- Les joueurs et joueuses peuvent participer dans deux catégories consécutives uniquement.
 - Exemple :
 - Une équipe **WD500** peut jouer en **WD400**, mais **pas en WD300**.
 - Une équipe **MD1000** pourrait participer en **MD700**, mais pas en **MD500**.



3.4 Substitutions et compléments

- Si le tableau de 16 paires n'est pas rempli par les joueurs du Top 16, les suivants au classement (17e, 18e, 19e, ...) sont appelés, jusqu'à compléter le tableau.
- Les joueurs sélectionnés recevront un email d'information de la Fédération.
- Si un joueur ou une paire ne s'inscrit pas dans les délais, leur place est automatiquement attribuée aux suivants du ranking.

4. Formation des paires

4.1 Toutes les paires doivent être constituées de joueurs repris au ranking officiel AFPadel. La qualification des paires s'effectue exclusivement selon les critères définis à l'article 3, sans obligation qu'un joueur du Top 16 en fasse partie.

4.2 Le partenaire peut être un joueur du Top 16 ou un joueur sélectionné par celui-ci (cf. 3.1).

4.3 Les inscriptions des paires sont enregistrées selon la **meilleure place au ranking du joueur le mieux classé des deux**.

4.4 Condition d'éligibilité des paires

Pour être éligible, chaque paire doit avoir disputé au moins **un tournoi officiel (AFPadel Tour)** ensemble dans la catégorie concernée entre le 1er janvier et la date de référence (18 novembre 2025).

5. Limites Elo

Il n'existe **aucun plafond Elo** pour la participation aux Masters AFPadel 2025.
Les tableaux sont constitués uniquement sur base des **critères de qualification définis à l'article 3**.

6. Format de la compétition

6.1 **Catégories avec poules + tableau final** : MD100, MD200, MD300, MD400, MD500, MD700, WD50, WD100, WD200, WD300, WD400

- Poules de 4 paires (format 9 jeux gagnants).
- Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient pour le tableau final.
- Tableau final : 2 sets gagnants de 6 jeux + Super Tie Break (10 points) en guise de 3e set.



6.2 Catégories en tableau direct : MD1000 et WD500

- Élimination directe.
- Tous les matchs : 2 sets gagnants de 6 jeux + Super Tie Break (10 points) en guise de 3e set. Les finales se jouent en 2 sets gagnants de 6 jeux.

7. Tirage au sort et têtes de série

7.1 Le tirage est effectué par l'AFPadel.

7.2 Les têtes de série sont déterminées selon la **somme des points Elo des deux joueurs** au 18 novembre 2025.

8. Inscriptions

8.1 Les joueurs qualifiés ne doivent pas s'inscrire via la plateforme *mon.afpadel.be*. Les inscriptions se feront **uniquement par invitation officielle envoyée par e-mail**.

8.2 À partir du **vendredi 8 novembre 2025**, les joueurs qualifiés commenceront à recevoir un premier e-mail d'information les invitant à se préparer pour leur participation aux *Masters*.

8.3 À partir du **18 novembre 2025**, un e-mail officiel d'invitation au Masters sera envoyé aux joueurs qualifiés. Ceux-ci devront confirmer leur participation en répondant à cet e-mail et en indiquant le nom du partenaire avec lequel ils souhaitent disputer les Masters.

8.4 Le **droit d'inscription** est fixé à **20 € par joueur**, et à **15 €** pour les catégories disputées en élimination directe.

8.5 Les **places non confirmées** dans le délai communiqué seront **attribuées aux joueurs suivants dans le classement**, jusqu'à atteindre un maximum de **16 paires par tableau**.

9. Exemple de procédure d'inscription et de validation

- **Publication des qualifiés (18 novembre 2025)** : L'AFPadel publie sur son site et envoie un email à chaque joueur concerné avec la liste des qualifiés (Top 16 + éventuels suivants).
- **Période d'inscription (18 – 24 novembre 2025)** : Chaque joueur du Top 16 doit s'inscrire via *mon.afpadel.be*. Il doit indiquer son partenaire (Top 16 ou sélectionné) et valider l'inscription de la paire.
- **Vérification et compléments (24 novembre – 3 décembre 2025)** : Si certaines places ne sont pas occupées, l'AFPadel contacte immédiatement les suivants du ranking. Ces joueurs disposent de 48 heures pour confirmer leur inscription.
- **Clôture et tirage au sort (3 décembre 2025)** : Le tableau final de 16 paires est validé. Le tirage au sort est effectué selon les règles en vigueur.



10. Dispositions finales

L'AFPadel se réserve le droit de modifier, compléter ou adapter le présent règlement à tout moment si des situations exceptionnelles, imprévues ou contraires à l'esprit sportif venaient à se présenter. Toute décision prise dans ce cadre prévaudra sur les dispositions initiales du règlement.